



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Administration fédérale des finances
Division Finances et comptabilité
Bundesgasse 3
3003 Berne

Référence: 2014-03-11/194
Spécialiste: mup
Berne, 26.03.2014

Projet d'introduction d'une obligation de facturation électronique pour les fournisseurs de l'administration fédérale

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 30 janvier 2014, sur plusieurs éléments du projet de note de discussion relative à l'introduction d'une obligation de facturation électronique pour les fournisseurs de l'administration fédérale (conformément à la motion du Conseiller national Ruedi Noser 09.3396). Nous remercions M. Urs Julmy et M. Simon Zbinden de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents aspects du projet ainsi que les solutions pratiques envisagées.

Le Forum PME soutient vivement le développement de la cyberadministration à la Confédération, car elle permet de réaliser des gains d'efficacité aussi bien dans l'administration que chez les privés. Nous sommes donc favorables à une utilisation plus généralisée de la facturation électronique, car le traitement automatisé permet dans la plupart des cas de réduire les charges administratives et coûts des entreprises concernées.

Nous sommes toutefois opposés, à l'instar du Conseil national et du Conseil des Etats¹, à l'introduction d'une obligation généralisée de la facture électronique, sans prévoir d'exceptions. En effet, si l'ensemble des fournisseurs de la Confédération étaient à l'avenir contraints de facturer leurs prestations par voie électronique, certaines petites entreprises, qui ne disposent pas toutes des moyens techniques et du savoir faire requis, risqueraient de se voir exclues de toute relation d'affaires avec la Confédération. Il importe donc que les nouvelles règles et solutions pratiques mises en œuvre ne les discriminent pas. Il s'agit par ailleurs d'éviter que les petites entreprises ne doivent supporter des charges administratives et coûts supplémentaires. Par conséquent, nous demandons que les entreprises de petite taille puissent, pour les montants inférieurs à 5'000 francs suisses par année, continuer à facturer sur papier les prestations qu'elles fournissent aux services de la Confédération.

¹ Voir à ce propos le [Rapport de la Commission des finances du Conseil national du 17 février 2012](#).

Forum PME

Pour adresse : SECO/DSKU

Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Tél. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11

pascal.muller@seco.admin.ch

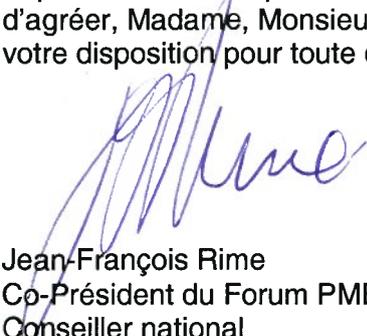
www.forum-pme.ch

Nous demandons par ailleurs, pour les entreprises qui devront à l'avenir ou feront volontairement parvenir leurs factures sous forme électronique à l'Administration fédérale, qu'elles soient dispensées de l'exigence d'en faire parvenir simultanément une ou plusieurs copies papier à d'autres unités administratives. Si plusieurs services de l'administration doivent vérifier une seule et même facture, l'unité ayant réceptionné les données de facturation devra être en mesure de les transmettre électroniquement ou sous une autre forme à tous les autres services de l'administration intéressés.

Nous vous recommandons en outre de vérifier que le standard swissDIGIN, utilisé pour les factures électroniques B2B de la Confédération, soit compatible avec les principaux standards utilisés dans l'économie suisse, comme par exemple le standard XML 4.4, qui s'applique à l'échange des données entre assureurs et hôpitaux. Il s'agit par là d'empêcher que le choix d'une solution technique incompatible entraîne des coûts d'adaptation importants pour les acteurs de l'économie privée. Nous demandons par ailleurs que la Confédération coordonne étroitement ses activités avec celles des cantons et des communes, afin que la mise en œuvre de la facturation électronique en Suisse soit réalisée de manière cohérente à tous les niveaux étatiques.

Nous vous prions enfin de porter une attention particulière à la question de la sécurité des données et à leur archivage. Le système et les solutions mises en place devront respecter des standards élevés de sécurité et de fiabilité, non seulement pour l'administration mais également pour les entreprises concernées.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Conseiller national



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion
économique du Secrétariat d'Etat à
l'économie (SECO)